

Montréal, le 6 avril 2023

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Simon Turmel
Avocat
Hydro-Québec - Affaires juridiques
800, boulevard de Maisonneuve Est, 11^e étage
Montréal (Québec) H2L 4M8

**OBJET : Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 du
Distributeur
Dossier Régie R-4210-2022, phase 3**

Maître Turmel,

La Régie de l'énergie (la Régie) a bien reçu votre correspondance de ce jour requérant un délai additionnel pour le Distributeur afin de lui permettre de répondre à la DDR no 3 de la Régie et les DDR des intervenants dans le cadre du dossier susmentionné.

Compte tenu des motifs invoqués, la Régie accorde au Distributeur le délai demandé pour déposer ces réponses, soit **le 13 avril 2023 à 12 h**.

Veuillez agréer, Maître Turmel, l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Natalia Lis

Natalia Lis pour
Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

NL/nl